



## “COUP DE POUCE”

### DANS LE CONTEXTE DU COVID-19 LA FONDATION SMERRA DÉBLOQUE UNE AIDE FINANCIÈRE DE 100 000€ À DESTINATION DES ÉTUDIANTS

Dans le cadre de cette situation sanitaire sans précédent, la Fondation d'entreprise SMERRA - Initiatives Étudiantes a récemment voté la création d'une aide financière d'un montant de 100 000€ ouvert à tous les étudiants. Ce “coup de pouce” a pour objectif de compenser d'éventuelles pertes de revenus et/ou de faire face à des dépenses imprévues nécessitées par la lutte contre la pandémie. Enfin, la création de ce fonds spécial offre à la Fondation SMERRA la possibilité de réaffirmer son engagement pour une amélioration de la qualité et des conditions de vie des étudiants.

## UN FONDS SPÉCIAL DE 100 000€ OUVERT À TOUS LES ÉTUDIANTS

Alors que le Ministère de l'Enseignement supérieur a annoncé des mesures pour venir en aide aux étudiants en situation précaire dans le contexte actuel, la solidarité incite chaque acteur à utiliser les ressources à sa disposition pour apporter son soutien.

Ainsi, les administrateurs étudiants et professionnels de la Fondation d'entreprise SMERRA – Initiatives Étudiantes, conscients de l'impact de la crise actuelle sur les conditions de vie des étudiants, se sont réunis et ont décidé le 3 avril dernier, la création d'un fonds spécial doté de 100 000€. Ouvert à tous les étudiants, la demande de soutien financier s'effectue en ligne, dans un espace dédié, depuis le site de la Fondation SMERRA. Il suffit pour cela de compléter le document mis à la disposition des étudiants et de fournir les pièces justificatives.

## LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- Une déclaration de situation avec attestation sur l'honneur à remplir en ligne
- La photo ou le scan d'une pièce d'identité
- La photo ou le scan de la carte d'étudiant ou attestation d'inscription dans son établissement d'enseignement supérieur
- La photo ou le scan d'un RIB / IBAN personnel, également à renseigner dans le dossier en ligne

## DES CRITÈRES DE RECEVABILITÉ QUI VALORISENT L'AUTONOMIE DE L'ÉTUDIANT

Pour la Fondation SMERRA, l'étudiant doit être considéré avec bienveillance comme un majeur accédant à l'autonomie, d'autant plus en cas de décohabitation ou d'éloignement de la sphère familiale.

Aussi, les critères de recevabilité de l'aide "coup de pouce" ne reposent pas sur les ressources de ses parents mais uniquement sur sa situation personnelle.

Ainsi, les 1 000 premiers étudiants envoyant un dossier complet se verront attribuer, après vérification de la recevabilité par le Conseil d'administration, jusqu'à 100 euros de soutien financier. Un « plus » leur permettant des achats de 1ère nécessité, d'ouvrage ou de matériel pour assurer la continuité pédagogique, la souscription d'abonnements, etc.

Pour pouvoir postuler à cette aide financière, l'étudiant doit être âgé de 18 à 25 ans et justifier d'une inscription dans un établissement d'enseignement supérieur en France pour l'année en cours. De plus, il doit être citoyen français ou d'un pays du programme Erasmus+ et/ou d'un des 88 États membres ou observateurs de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

### L'INFO EN +

La Fondation SMERRA a prévu un espace dédié pour les étudiants internationaux dans le formulaire afin de leur permettre de compléter la présentation de la situation dans leur langue natale.



**SITUATION**

- Inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur en France pour l'année en cours
- Être citoyen français ou d'un pays du programme **Erasmus+** et/ou d'un des 88 États membres ou observateurs de l'**Organisation Internationale de la Francophonie**

**CRITÈRES**

Non basés sur les conditions de ressources

**ATTRIBUTION**

Les 1 000 premiers étudiants avec un dossier complet

**À PRÉPARER POUR CANDIDATER**

- photo/scan CNI ou du passeport
- photo/scan de la carte d'étudiant ou de l'attestation d'inscription régularisée dans l'établissement d'enseignement supérieur
- photo/scan RIB / IBAN personnel

**LES DOSSIERS DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS AVANT LE JEUDI 30 AVRIL**

<http://fondationsmerra.org>  
FORMULAIRE EN LIGNE



### À propos de la Fondation d'entreprise SMERRA

Créée en 2017, la Fondation d'entreprise SMERRA - Initiatives Étudiantes est une fondation dont l'objectif est de favoriser et d'accompagner le développement d'initiatives à l'échelle nationale et locale, pour améliorer les conditions de vie et d'étude des étudiants. Pour cela, la Fondation SMERRA allie le savoir-faire de trois acteurs majeurs bénéficiant d'une expertise de plus de 30 ans en matière de besoins et spécificités étudiantes : la SMERRA, LOGIFAC et les Éditions du Club.



LOGEMENTS D'ÉTUDIANTS EN RÉUSSITE



**Contacts Presse**  
Agence **COMADEQUAT** pour la Fondation d'entreprise SMERRA - Initiatives Étudiantes

Marion MELLIER  
[m.mellier@comadequat.fr](mailto:m.mellier@comadequat.fr)  
07 52 63 53 73

Léa VILLOT  
[l.villot@comadequat.fr](mailto:l.villot@comadequat.fr)  
06 20 56 65 16